



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n°14 du 10 février 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS.....3

Division Stratégie, Contrôle de Gestion, Qualité de Service.....3

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....3

Délégation de signature sous seing privé : trésorerie de Calais municipale et banlieue.....4

Commission : Mission à Mme Marie Thérèse QUERE (Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue).....4

Délégation de signature d'un comptable en charge d'une trésorerie mixte: trésorerie de LUMBRES.....5

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS

DIVISION STRATÉGIE, CONTRÔLE DE GESTION, QUALITÉ DE SERVICE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Date de mise à jour : 01/02/2015

Cette liste remplace la liste publiée précédemment, à compter du 1er février 2015

Prénom / Nom	Service
MR Alain BEILLAS	1ère Brigade de Vérifications
ML Cécile BERNARD	2ème Brigade de Vérifications
MR Frédéric GEORGES	3ème Brigade de Vérifications
MR Laurent THUEL	4ème Brigade de Vérifications
MR Jean-François COLLET	Brigade de Contrôle et de Recherche
MM Geneviève GEREZ	Pôle de Contrôle et d'Expertise ARRAS
MM Anne-Marie ROUTIER	Pôle de Contrôle et d'Expertise BETHUNE
MR Christophe NOISSETTE	Pôle de Contrôle et d'Expertise BOULOGNE
MR David MENAND	Pôle de Contrôle et d'Expertise CALAIS
MR Vincent D'HERBOMEZ	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale
MM Caroline BAILLIET	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Arras, Béthune, Lens et Montreuil)
MR Philippe FONTAINE	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Calais)
MR Charles COQUELLE	Pôle de Recouvrement Spécialisé
MM Marie-Pierre DELEU	Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels / Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
MR Jean-Luc TOFFEL	Recette des Finances BOULOGNE-SUR-MER
MM Monique BADIOU	Service de Publicité Foncière ARRAS
MR Henri BOURDON	Service de Publicité Foncière BETHUNE 1
MR Hugues COCHE	Service de Publicité Foncière BETHUNE 2
MR André PERARD	Service de Publicité Foncière BOULOGNE-SUR-MER
MM Véronique WROBLAK	Service de Publicité Foncière MONTREUIL-SUR-MER
MM Michèle PERROUX	Service de Publicité Foncière SAINT-OMER
MR Pascal THIRION	Service de Publicité Foncière SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MR Pierre HAMEZ (intérim)	Service de Publicité Foncière SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MR Eric BREHARD	Service des Impôts des Entreprises ARRAS-EST
MM Anne-Marie MAILLY	Service des Impôts des Entreprises ARRAS-OUEST
MR Yves MAILLY	Service des Impôts des Entreprises BETHUNE
MR Bruno CHAVANAS	Service des Impôts des Entreprises BOULOGNE-SUR-MER
MR Jean BALDEYROU	Service des Impôts des Entreprises CALAIS
MR Jean-Raymond LONGELIN	Service des Impôts des Entreprises LENS
MR Daniel CAGNEAUX	Service des Impôts des Entreprises MONTREUIL-SUR-MER
MR Christian TRINEZ	Service des Impôts des Entreprises SAINT-OMER
MR Patrick LEROY	Service des Impôts des Particuliers ARRAS-EST
MM Nicole LEBEK	Service des Impôts des Particuliers ARRAS-OUEST
MR Eric MASZTALERZ	Service des Impôts des Particuliers BETHUNE
MR Gérard DUFAURET	Service des Impôts des Particuliers BOULOGNE-SUR-MER
MM Brigitte MOLLANDIN	Service des Impôts des Particuliers CALAIS
MM Annie PRUDHOMME	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises BRUAY-LA-BUISSIÈRE
MR Pierre COCQUEL	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises HENIN-BEAUMONT
MR Bernard DELAHAYE	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises LILLERS
MR Francis STABOLEPSY	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MM Christine RAMON	Service des Impôts des Particuliers LENS-NORD
MR Christophe DUMINY	Service des Impôts des Particuliers LENS-SUD
MR Gérard WOZNAK	Service des Impôts des Particuliers MONTREUIL-SUR-MER
MM Christian FAUVERGUE	Service des Impôts des Particuliers SAINT-OMER
MR Dominique GALLOIS	Trésorerie AIRE-SUR-LA-LYS-THEROUANNE
MR Hervé DANNEELS	Trésorerie ARDRES-EPERLECQUES
MM Céline DEMEY	Trésorerie AUBIGNY-EN-ARTOIS
MR Gérard PRUVOST	Trésorerie AUCHEL
MR Christian DUFOSSE	Trésorerie AUDRUICQ
MR Serge CZULEWYCZ	Trésorerie AUXI-LE-CHÂTEAU - FREVENT
MM Martine RICHARD	Trésorerie AVESNES-LE-COMTE
MM Michèle ADAMSKI	Trésorerie BAPAUME
MR Yves CASTELNOT	Trésorerie BERCK-SUR-MER
MR Jean-François WAILLE	Trésorerie BEUVRY
MR Patrice GOUY	Trésorerie BULLY-LES-MINES
MR Arnaud TAILLANDIER	Trésorerie CAMPAGNE-LES-HESDIN
MR Bertrand DULARY	Trésorerie CARVIN

MR Stéphane BARDE	Trésorerie CROISILLES
MM Pierre TENNERONI	Trésorerie DESVRES
MR Régis TENEUL	Trésorerie DOUVRIN
MR Alain DURAND	Trésorerie ETAPLES-SUR-MER
MR Jérôme PENNEQUIN	Trésorerie FAUQUEMBERGUES
MR Pascal BIGOT	Trésorerie FRUGES
MM Laurane MERRALL	Trésorerie GUINES
MM Dany LEURS	Trésorerie HERSIN-COUPIGNY
MR Philippe WARD	Trésorerie HESDIN-LE-PARCQ
MR David VERHAEVERBEKE	Trésorerie HEUCHIN-PERNES
MR Pascal BIGOT	Trésorerie HUCQUELIERS
MM Marie-Odile JARDRY	Trésorerie ISBERGUES
MR Guillaume DELELIS	Trésorerie LAVENTIE
MM Carole NEVE	Trésorerie LE TOUQUET
MR Jean-Michel DEREUDER	Trésorerie LUMBRES
MR Patrick THIERY	Trésorerie MARQUION
MM Françoise MONTEIL	Trésorerie MARQUISE
MR François LUKASZEWSKI	Trésorerie PONT-A-VENDIN
MM Muriel SOROLLA	Trésorerie ROUVROY
MR Philippe POLAN	Trésorerie SAINT-VENANT
MM Isabelle GIRARD	Trésorerie VIMY
MM Lucie DUPONT	Trésorerie VITRY-EN-ARTOIS

Délégation de signature sous seing privé : trésorerie de Calais municipale et banlieue

Par décision du 2 janvier 2015

Article ter – Délégation permanente de signature est donnée à Mme QUERE Marie Thérèse, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, à l'effet de :

ý statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder mois

et porter sur une somme supérieure à euros ;

ý opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

ý recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

ý exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

ý donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ; ý de signer récépissés, quittances et décharges ;

ý de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration

ý signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;

ý prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

q Autres (veuillez préciser les éventuelles compétences déléguées au mandataire)

Article 2 – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Comptable,

signé : Gilbert DEQUIDT

Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Le Mandataire,

signé : Marie Thérèse QUERE

Commission : Mission à Mme Marie Thérèse QUERE (Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue)

Par décision du 2 janvier 2015

Je soussigné, DEQUIDT Gilbert, Comptable de la Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue,

vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 ;

vu l'article R1617-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Donne mission à Mme QUERE Marie Thérèse, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Adjointe à la Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue, d'effectuer en mon nom, dans les communes de la réunion percepturale de Calais, toutes les vérifications prévues par les textes.

En conséquence, demande à tout gestionnaire de deniers publics ou agent soumis à mon contrôle, de présenter sur réquisition de Mme QUERE Marie Thérèse leurs fonds et valeurs, ainsi que tout document utile à la réalisation de sa mission.

Le Comptable Public,

signé : Gilbert DEQUIDT

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Chef des Services Comptables

Délégation de signature d'un comptable en charge d'une trésorerie mixte: trésorerie de LUMBRES

Par arrêté du 5 février 2015

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme HERMANT MYLENE, Contrôleur Principal, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de LUMBRES, à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 3 000 € ;
 - b) les avis de mise en recouvrement ;
 - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) les avis de mise en recouvrement ;
 - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme HERMANT Mylène	Contrôleur Principal	60 000 euros	12 mois	3 000 euros
Mme POTTEZ Frédérique	contrôleur	1 000 euros	12 mois	2 000 euros
Mme POULY Sandrine	agent administratif	1 000 euros	12 mois	2 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Le comptable,
Responsable de trésorerie.
Signé : JEAN-MICHEL DEREUDER